



Anael Finance WS

Annulation des relances

Version V4R6

Documentation utilisateur

Copyright © 2022 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Anael Finance WS V4R6

Date de publication : 23 septembre 2022

Code du document : code_document (facultatif)

Table des matières

À propos de ce manuel	5
Public concerné	5
Organisation.....	5
Documents liés	5
Historique du document.....	6
Contacter Infor	6
Chapitre 1 Principes	7
Chapitre 2 Annulation des relances.....	8
Critères de sélection	8
Contrôle de zones	8
Extraction des enregistrements.....	11
Mise à jour des enregistrements sélectionnés.....	11

À propos de ce manuel

Cet utilitaire a pour objectif « d'annuler un traitement de relance » sur une date de relance donnée. En effet, des écritures comptables non soldées ont pu être relancées en définitif par erreur sur un niveau de relance et une date de relance.

Ce traitement « d'Annulation des relances » permet de revenir à la situation initiale en modifiant en rafale le ou les niveaux de relance, ainsi que la date de relance sur toutes les écritures sélectionnées.

Public concerné

Comptables et Utilisateurs d'ANAEL FINANCE WS V4R6

Organisation

Ce tableau décrit les chapitres de ce manuel :

Chapitre	Description

Documents liés

Vous pouvez trouver les documents dans la section relative à la documentation produit sur le portail Infor Support Portal, tel que décrit dans la section « Contacter Infor », page 6.

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	Février 2013	Claudie Enez	V4R5 : Création du document
1.1	Juin 2022	Claudie Enez	V4R6 : Application du nouveau modèle Word

Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur <https://concierge.infor.com> et créez un cas.

Si nous modifions ce document après la sortie du produit, nous en publierons une nouvelle version sur le portail Infor Support Portal. Pour accéder à la documentation, sélectionnez **Rechercher > Parcourir la documentation**. Nous vous conseillons de consulter régulièrement ce portail afin de prendre connaissance des mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, vous pouvez envoyer un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Chapitre 1 Principes

Cet utilitaire permet d'annuler un traitement de relance en modifiant automatiquement la date de relance et le niveau de relance sur les enregistrements sélectionnés.

A partir d'une date de relance initialisée dans les critères de sélection, le traitement extrait toutes les écritures comptables non soldées qui respectent les critères de sélection, puis recherche automatiquement leur niveau de relance respectif dans les tables des mouvements historiques.

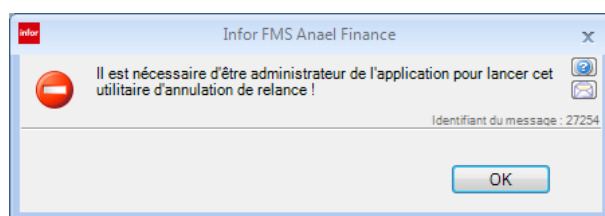
L'annulation de la relance consiste à remplacer :

- le niveau de relance d'origine de l'écriture comptable par le niveau de relance précédent,
- la date de relance d'origine par la nouvelle date de relance en provenance des critères de sélection.

Ces deux critères sont modifiés simultanément dans le traitement.

IMPORTANT

Seul un profil utilisateur associé à un rôle **de type « Admin »** est autorisé à lancer cet utilitaire « d'Annulation des relances ». Sinon le message suivant s'affiche :

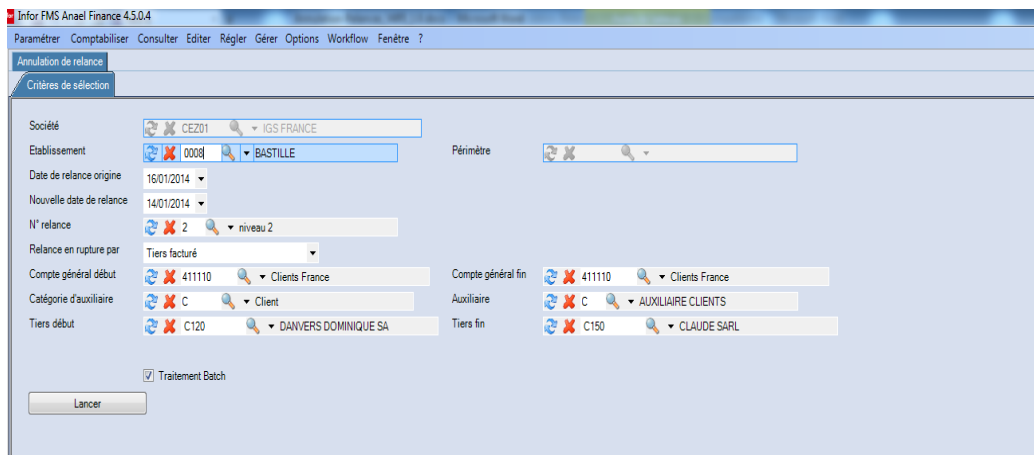


Chapitre 2 Annulation des relances

Critères de sélection

Menu Options / Utilitaires / Annulation de relances

Les critères de sélection se présentent comme suit :



Contrôle de zones

Société :

Cette zone est pré-chargée par la société courante. Cette zone est protégée.

Etablissement : Zone facultative.

Cette zone est démasquée uniquement si la société gère les établissements, sinon cette zone est grisée et non renseignée. La gestion par établissement est contrôlée dans la fiche société. Si la zone « Gestion des établissements » est cochée dans la société, alors la société gère les

établissements. Sinon, la société ne gère pas les établissements. Si le code établissement est renseigné, alors la valeur doit exister dans la table des établissements.

L'établissement est conditionné avec la zone « Périmètre ». Si le périmètre est renseigné, alors le code établissement est protégé et non renseigné. Si le code établissement est renseigné, alors le périmètre est protégé et non renseigné.

Périmètre : Zone facultative.

Cette zone est démasquée uniquement si la société gère les établissements, sinon cette zone est grisée et non renseignée. La gestion par établissement est contrôlée dans la fiche société. Si la zone « Gestion des établissements » est cochée dans la société, alors la société gère les établissements. Sinon, la société ne gère pas les établissements.

Le périmètre est conditionné avec la zone « Etablissement ». Si l'établissement est renseigné, alors le périmètre est protégé et non renseigné. Si le périmètre est renseigné, alors l'établissement est protégé et non renseigné.

Si le périmètre est renseigné, alors la valeur doit exister dans la table des périmètres.

Date de relance origine : zone obligatoire – Format Date.

La date d'origine doit impérativement être renseignée. Cette date de relance sert de critère majeur pour extraire les écritures non soldées qui doivent faire l'objet d'une annulation de relance. Le traitement extrait tous les enregistrements correspondant aux critères de sélection qui sont affectés de cette date de relance dans les tables de mouvements historiques.

Nouvelle date de relance : zone obligatoire – Format Date.

Cette nouvelle date de relance doit impérativement être renseignée. La nouvelle date de relance doit être inférieure ou égale à la date de relance d'origine. Le traitement va reconduire cette nouvelle date de relance dans les historiques sur tous les enregistrements sélectionnés.

N° relance : zone facultative

Cette zone peut être validée à blanc. Deux cas de figure se présentent :

- **Si le numéro de relance d'origine est renseigné**, alors la valeur doit exister dans la table des niveaux de relances. Le traitement extrait les écritures non soldées qui ont été relancées à la « date de relance d'origine », ayant ce numéro de relance d'origine dans les tables de mouvements historiques. L'annulation de relance traite alors un seul niveau de relance.
- **Si le numéro de relance d'origine est à blanc**, alors le traitement extrait les écritures non soldées qui ont été relancées à la « date de relance d'origine », quel que soit leur numéro de relance dans les tables de mouvements historiques. L'annulation de relance traite alors plusieurs niveaux de relance au sein d'un même traitement.

Relance en rupture par : zone obligatoire

Cette zone est déclarée en combo-box. Au moins une des deux valeurs doit être sélectionnée. Les valeurs possibles sont les suivantes :

- Tiers facturé
- Tiers payeur

Compte général début : zone facultative

Compte général fin : zone facultative

Si les comptes généraux sont renseignés, alors la valeur doit exister dans la table des comptes généraux. Seuls les comptes généraux auxiliaisés (= comptes collectifs) peuvent être sélectionnés.

Catégorie auxiliaire : zone obligatoire.

La valeur de cette zone doit exister dans la table des catégories d'auxiliaires.

Auxiliaire : zone facultative

Si la valeur est renseignée, elle doit être associée à la catégorie d'auxiliaire, et doit exister dans la table des codes auxiliaires. Elle permet de filtrer les tiers sur ce code auxiliaire.

Tiers début : zone facultative

Tiers fin : zone facultative

Si les tiers sont renseignés, ils doivent exister dans la table des tiers, et doivent être associés au code auxiliaire (si renseigné).

Tiers payeur début : affichage conditionné

Tiers payeur fin : affichage conditionné

L'affichage de ces deux zones est conditionné. Si la relance est en rupture par :

- Tiers facturé :

Alors les zones « Tiers payeur début » et « Tiers payeur fin » ne sont pas affichées à l'écran.

- Tiers payeur :

Alors les zones « Tiers payeur début » et « Tiers payeur fin » sont affichées à l'écran. Ces deux zones sont facultatives. Si les tiers payeurs sont renseignés, ils doivent exister dans la table des tiers, et doivent être associés au code auxiliaire (si renseigné).

Traitement BATCH :

Cette zone est déclarée en case à cocher. Si elle est cochée, alors « l'annulation des relances » est lancée en soumission, et la session en cours est libérée. Si elle n'est pas cochée, alors le traitement est lancé en interactif.

Extraction des enregistrements

L'extraction des enregistrements repose sur le principe suivant :

Le traitement lit la table des mouvements historiques FMHISTORAU XI, puis extrait :

- Toutes les écritures de type comptable (zone CTOPEXTRACPT = C) respectant tous les critères de sélection
- Non soldées (=zones de lettrage non renseignées)
- Non verrouillées par un autre traitement dans la table des verrous GMVERROU

IMPORTANT

Si l'annulation de la relance est effectuée par tiers payeur, et si la zone tiers payeur (TTIERS2) est à blanc sur les écritures dans la table des mouvements historiques FMHISTORAU XI, alors le traitement reconduit automatiquement le tiers facturé (zone TTIERS) dans le tiers payeur (Zone TTIERS2) dans le fichier de travail.

Mise à jour des enregistrements sélectionnés

Sur toutes les écritures sélectionnées, le traitement modifie le niveau de relance et la date de relance selon le principe suivant :

➤ **Niveau de relance (zone CNUMREL)**

Ce traitement repère le niveau de relance de chaque écriture non soldée qui respecte les critères de sélection, puis modifie le niveau de relance d'origine par le niveau de relance précédent dans les tables historiques FMHISTORAU XI et FMJOR. Si le niveau de relance des écritures sélectionnées est = 1, alors le niveau précédent correspond à « Blanc » dans les tables historiques FMHISTORAU XI et FMJOR.

Nouveau niveau relance = Niveau relance origine de l'écriture – 1.

Exemple :

- **Si l'annulation de relance concerne un seul niveau de relance (Exemple : Numéro de relance = 2), alors :**

Toutes les écritures sélectionnées qui ont le niveau 2 repassent à 1 dans les historiques.

- **Si l'annulation de relance concerne plusieurs niveaux de relance dans le traitement (Numéro de relance = blanc dans les critères de sélection), alors :**

Toutes les écritures sélectionnées qui ont le niveau 3 repassent à 2 dans les historiques.

Toutes les écritures sélectionnées qui ont le niveau 2 repassent à 1 dans les historiques.

Toutes les écritures sélectionnées qui ont le niveau 1 repassent à blanc dans les historiques.

➤ **Date de relance (Zone DATREL)**

Ce traitement repère la date de relance des écritures non soldées qui correspondent aux critères de sélection, puis modifie cette zone par la nouvelle date de relance en provenance des critères de sélection. Le traitement met à jour les deux tables historiques FMHISTORAUXI et FMJOR.

===